

Questions orales

• (1450)

L'IMMIGRATION

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je crois qu'un trop grand nombre de personnes ayant un passé criminel entrent au Canada avant que nous ne découvriions leur passé sordide. Robert Blackwood, présumé chef d'une bande de trafiquants de drogue expulsé des États-Unis et de Grande-Bretagne, en est un exemple. Le Canada a finalement ordonné son expulsion pour cause d'activités criminelles. Les procédures d'appel qu'il a entreprises au Canada ont pris deux ans et ont coûté 100 000 \$ aux contribuables canadiens.

Quelles mesures entend prendre le ministre pour que des criminels entrés illégalement au Canada soient expulsés rapidement, de manière à protéger la société canadienne et à réduire le plus possible les coûts pour les contribuables?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, le député soulève une question très importante qui préoccupe de nombreux Canadiens. C'est pourquoi le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration, contient des dispositions qui contribueront grandement à protéger la société canadienne contre des individus dont l'admission serait contraire aux intérêts du Canada et de toute communauté vivant au Canada.

Les modifications apportées à la loi contribueront grandement à régler le problème de l'admissibilité. Les dispositions pertinentes de la loi ont été améliorées de manière à assurer une protection plus efficace à la société canadienne. Grâce à la collaboration de ses collègues de caucus et de ceux de l'autre endroit, j'espère voir le projet de loi adopté d'ici deux jours, mais malheureusement sans l'appui du Parti libéral.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les agriculteurs de l'Ouest se sentent trahis par le ministre quand celui-ci sabre dans le programme mis en place en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et lui retranche un montant de 73 millions de dollars pour la seule année prochaine. Cela aura pour effet d'accroître de plus de 20 p.100 les frais d'expédition que doivent engager ces agriculteurs.

Pourquoi le gouvernement réduit-il radicalement ce programme créé par la loi qui a un impact direct sur le revenu agricole? Pourquoi agit-il ainsi au moment même

où plusieurs agriculteurs, après de mauvaises récoltes, connaissent déjà des températures glaciales qu'annoncent l'hiver? Oui, pourquoi?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député était ici quand le ministre des Finances a présenté son plan économique. Ce plan prévoyait que les dépenses fédérales seraient réduites d'environ 8 milliards de dollars pour la période visée. L'agriculture, à l'instar d'autres secteurs de la société canadienne, contribue à la stabilité du pays, à cette stabilité dont le député connaît toute l'importance. Quand on songe au fait que la dette du secteur agricole se chiffre à plus de 20 milliards de dollars, si on arrive à réduire les frais d'intérêt liés à l'agriculture, ce sont 100 millions de dollars qu'on fait économiser aux agriculteurs. Chaque réduction de un pour cent des taux d'intérêt leur fait épargner plus de 100 millions de dollars.

Oui, ça n'a pas été facile. Les subventions et les contributions, non seulement au ministère de l'Agriculture, mais également à d'autres ministères, ont été réduites de 10 p. 100, en vue de réduire le déficit de quelque 8 milliards de dollars.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les agriculteurs de l'Ouest ne se sentent pas seulement trahis, ils sont complètement anéantis. Charlie Swanson, le président du Syndicat du blé du Manitoba, a qualifié ces compressions de «nouvelle accablante pour les céréaliculteurs de l'Ouest».

Vu l'impact terrible que cela aura sur ces producteurs—s'agissant d'un programme créé par une loi, le ministre ne peut pas la modifier sans modifier également la loi—, va-t-il revenir sur cette décision dès maintenant et montrer qu'il se soucie de la situation désespérée dans laquelle se trouvent de nombreux producteurs cet automne et à l'approche de l'hiver?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je pense avoir dit l'essentiel dans ma réponse à la première question posée par mon collègue.

Le ministère de l'Agriculture apporte sa contribution à la stabilité du pays, et ce, dans l'intérêt de tous les citoyens, y compris les agriculteurs. Le député sait que les filets de sécurité que sont le Régime d'assurance du revenu but et le régime universel, le programme d'amélioration de l'autofinancement, les avances de fonds, toutes ces mesures ont été maintenues dans l'intérêt de l'agriculture.

Le député le sait également, les frais d'intérêt des producteurs représentent une très forte somme. En faisant baisser les taux d'intérêt, comme l'ont fait le ministre des Finances et le gouvernement, nous venons en aide aux producteurs dans leur quotidien et au moment où ils doivent régler leurs frais d'intérêt. C'est dans l'intérêt des agriculteurs et de tous les Canadiens qu'un plan économique, solide et stable, soit mis en place. . .